

Économies pour les conseils scolaires de l'Ontario

Parfois, on a l'impression de travailler comme des fous, mais sans obtenir de résultats concrets (du moins pour le moment). Le deuxième trimestre de 2025 a été un peu comme ça.

Nous avons travaillé sur de nombreux dossiers importants, mais peu ont abouti.

Pour la première fois, nous n'avons aucune économie immédiate à signaler.

Le troisième trimestre pourrait être semblable. L'examen de la phase 3 du plan tarifaire d'Enbridge pour la période de 2024 à 2028 avance lentement, et l'entreprise a déposé une nouvelle version de son plan de conservation, dont l'examen a été reporté. Par ailleurs, les dossiers tarifaires des distributeurs d'électricité d'Ottawa, Oshawa, Burlington et Sudbury sont en voie d'être conclus. En outre, plusieurs consultations sur d'importantes politiques sont en cours. Le quatrième trimestre s'annonce donc intéressant.

Enfin, Ontario Power Generation et Alectra Utilities devraient déposer leurs plans tarifaires quinquennaux avant la fin de l'année.

AFFAIRES COURANTES - GAZ NATUREL

Enbridge Gas - Tarifs de distribution - 2024-2028.

L'examen de la troisième phase du plan tarifaire d'Enbridge a débuté au quatrième trimestre de 2024. Cette phase concerne surtout la répartition des coûts, l'harmonisation des tarifs et l'établissement d'une nouvelle structure tarifaire qui entrera en vigueur à partir de 2027. À la fin du deuxième trimestre de 2025, l'examen détaillé de la preuve soumise par Enbridge est toujours en cours.

Enbridge propose d'harmoniser ses zones et ses catégories tarifaires existantes. Les répercussions de cette mesure varieront selon la taille des écoles, mais la proposition entraînerait d'importantes hausses de tarifs pour les écoles de la zone Sud d'Union Gas, tandis que les écoles de la zone Nord d'Union Gas profiteraient de baisses substantielles. Une hausse plus modérée est prévue pour les clients de la zone tarifaire d'Enbridge.

Toutefois, un autre élément de la proposition d'Enbridge poserait probablement plus de problèmes aux écoles, soit la modification fondamentale de la méthode de recouvrement des coûts de distribution. La composante volumétrique des tarifs serait en effet remplacée par un montant basé sur la demande estimée de chaque client au

cours de la journée d'hiver la plus froide pour laquelle le réseau d'Enbridge est conçu. Ce changement pourrait avoir des effets disproportionnés sur les écoles, puisque leur consommation de gaz est liée aux variations de la température.

La proposition est complexe. Grâce aux renseignements additionnels qu'Enbridge devrait nous fournir au cours de l'été, nous devrions avoir ce qu'il faut pour établir une évaluation complète de ses répercussions afin de déterminer la meilleure approche en vue de garantir que les écoles soient traitées équitablement.

Des négociations de règlement, et potentiellement des audiences, devraient avoir lieu au troisième et au quatrième trimestre.

Enbridge Gas - Plan de conservation. Après que son plan de conservation de 1,8 milliard de dollars pour la période de 2026 à 2030 a été rendu caduc par l'annulation de la taxe fédérale sur le carbone, Enbridge a commencé à le soumettre à nouveau, cette fois en deux phases. Dans la première, Enbridge cherche, comme prévu, à reconduire les programmes de 2025 en 2026. Cette demande de 225 millions de dollars (M\$) ne fera l'objet que d'un examen réglementaire limité.

Bien que cela ne pose généralement pas de problème, dans ce cas précis, Enbridge a considérablement modifié ses programmes par rapport à ceux approuvés précédemment. De l'aveu même d'Enbridge, beaucoup d'entre eux ne sont plus rentables, et les montants à inclure dans les tarifs des écoles et d'autres catégories de clients sont en voie de restructuration. Nous cherchons donc à obtenir des éclaircissements pour savoir qui va devoir payer, combien, et pour obtenir quoi.

Par la suite, probablement au quatrième trimestre, Enbridge déposera un nouveau plan pour la période de 2027 à 2030, avec des budgets considérablement augmentés.

Enbridge Gas - Demande de réexamen et nouvel appel devant la Cour divisionnaire. Comme nous l'avons déjà signalé, Enbridge a demandé à la Commission de l'énergie de réexaminer sa décision relative à la phase 1 de la demande concernant ses tarifs pour la période de 2024 à 2028, notamment en ce qui concerne les taux d'amortissement et le non-recouvrement de 91 M\$ de dépenses d'immobilisations liées à sa fusion avec Union Gas. Après avoir rejeté à l'automne dernier les arguments d'Enbridge sur les taux d'amortissement, la Commission de l'énergie a rendu en avril une décision partagée qui a retenu les arguments que nous avons présentés et confirmé qu'il était inapproprié qu'Enbridge fasse payer par ses clients les dépenses d'immobilisations liées à la fusion. Enbridge conteste maintenant cette dernière décision par voie de contrôle judiciaire devant la Cour divisionnaire.

Cette procédure s'ajoute à l'appel antérieur d'Enbridge devant la Cour divisionnaire, qui est toujours en cours et porte sur deux autres aspects de la décision initiale de la Commission de l'énergie concernant la phase 1. Nous comptons intervenir dans ces deux affaires devant la Cour divisionnaire. Des audiences devraient avoir lieu au quatrième trimestre, et la Cour devrait rendre une décision en 2026.

Planification intégrée des ressources (PIR) - Examen du cadre et projets pilotes d'Enbridge.

Au premier trimestre, la Commission de l'énergie a annoncé un examen du cadre de la PIR, qui sert à évaluer les nouveaux pipelines par rapport à des

solutions de conservation et de réduction de la demande. Cet examen semble progresser très lentement, de même que le réexamen par la Commission de sa décision concernant les projets pilotes de PIR d'Enbridge. Le groupe de travail sur la PIR, dont notre avocat Jay Shepherd fait partie en tant qu'un des représentants des clients, débat déjà de certaines questions, mais les premières étapes officielles de l'examen n'auront lieu qu'en octobre. Il est donc peu probable que des changements soient mis en œuvre avant le premier trimestre de 2026.

Entre-temps, comme le réexamen de la décision sur les projets pilotes est au point mort, Enbridge a récemment demandé à la Commission quand et comment elle compte procéder pour ce travail.

AFFAIRES COURANTES - ÉLECTRICITÉ

Fusion d'E.L.K. Energy et ENWIN Utilities.

E.L.K. Energy, une entreprise du sud-ouest de l'Ontario établie à Kingsville, est depuis longtemps considérée comme ayant d'importantes difficultés. Elle a finalement conclu une entente en vue de son acquisition au comptant par ENWIN Utilities, le distributeur d'électricité de Windsor. En principe, cela devrait être une bonne nouvelle. Toutefois, les deux entreprises proposent que, en plus de réaliser des économies grâce à leur fusion, elles bénéficient de hausses de tarifs avant de fusionner. Cette approche inhabituelle est préoccupante, et nous prendrons une part active à l'examen de cette demande.

Hydro Ottawa. Des quatre demandes en cours concernant les tarifs de distribution d'électricité, c'est celle d'Hydro Ottawa qui propose les hausses les plus considérables, qui totalisent 60,5 % sur cinq ans. Pour les écoles, l'augmentation est moindre et s'établit à environ 49,5 %. Cela représente un coût additionnel cumulé d'environ 5,7 M\$ pour les 300 écoles concernées.

Cette affaire en est maintenant à l'étape de l'examen de la preuve. Des négociations et des audiences devraient avoir lieu à l'automne. Nous comptons jouer un rôle de premier plan dans ce dossier.

Modèle de répartition de la capacité. Lorsque de nouveaux lotissements sont raccordés au réseau électrique, des règles visent à garantir que les clients existants ne subventionnent pas le raccordement

des nouveaux clients. Ces derniers (c'est-à-dire les promoteurs) paient donc le coût différentiel du raccordement, en plus de la valeur actualisée nette des revenus différentiels.

Un problème est apparu lors du raccordement de communautés entières. En effet, si une expansion importante du réseau électrique est nécessaire, le premier promoteur prêt à construire doit alors assumer le coût différentiel pour l'ensemble de la communauté. C'est ainsi qu'un promoteur voulant construire 4 000 logements a dû payer le coût du raccordement de 20 000 logements. Une telle situation constitue un obstacle à la construction domiciliaire. Sur instruction du gouvernement et afin de régler ce problème, la Commission de l'énergie a donc mis en place un groupe de travail composé de représentants des distributeurs d'électricité, des promoteurs et des clients. Notre avocat Jay Shepherd était un membre actif de ce groupe.

Le modèle de répartition proposé par le groupe est techniquement solide, mais il prévoit le transfert de coûts totalisant des centaines de millions de dollars des futurs promoteurs aux clients existants. Nous nous sommes opposés à son adoption en arguant que ces coûts devraient être assumés uniquement par les futurs promoteurs qui vont utiliser le réseau élargi.

Dans une décision rendue en avril, la Commission de l'énergie s'est rangée du côté des distributeurs d'électricité et des promoteurs en affirmant que les clients existants doivent assumer les coûts d'expansion du réseau électrique jusqu'à ce qu'ils les récupèrent auprès des futurs promoteurs.

AUTRES QUESTIONS

Examens des politiques de tarification.

La Commission de l'énergie vient d'entreprendre trois importantes consultations sur ses processus de tarification.

La première porte sur les données et la méthodologie utilisées dans la formule d'ajustement annuel des tarifs qui s'applique entre les grandes demandes tarifaires. La deuxième porte sur un nouveau mécanisme selon lequel les entreprises de services publics obtiendraient des revenus

supplémentaires ou se verraient imposer des pénalités en fonction de leur rendement par rapport à des indicateurs tels que leur fiabilité et la réalisation de leurs objectifs stratégiques.

Enfin, bien que les formules de tarification prévoient un financement intégral des coûts d'exploitation et d'immobilisations des entreprises de services publics, il existe un mécanisme appelé « module de capital supplémentaire », qui sert à couvrir les besoins inhabituels en matière d'immobilisations. Initialement prévu pour des cas exceptionnels, ce mécanisme est devenu pour les entreprises un moyen populaire d'obtenir des hausses de tarifs supplémentaires (47 demandes à ce jour). Certaines entreprises réclament maintenant une application élargie de ce mécanisme.

Nous prenons une part active à ces trois consultations, qui devraient se poursuivre jusqu'à la fin de l'année.

Jay Shepherd
Mark Rubenstein
Jane Scott

Au nom de la Coalition de l'énergie des écoles

Vous avez des questions?

Communiquez avec une des personnes suivantes :

Brian McKay (sec@oesc-cseo.org)

Mark Rubenstein (mark@shepherdubenstein.com)

La Coalition de l'énergie des écoles est inscrite à titre d'intervenant officiel auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario pour représenter les 72 conseils scolaires de l'Ontario. Son rôle est de protéger les intérêts financiers des conseils scolaires lorsque les entreprises qui distribuent du gaz naturel et de l'électricité demandent à la Commission d'approuver des hausses de leurs tarifs.

La Coalition est représentée par l'avocat Jay Shepherd, qui consulte régulièrement le directeur général de la CSEO.

Le directeur général,

Ted Doherty

Courriel : solutions@oesc-cseo.org